

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR), représenté par monsieur Mohamed El Alaoui El Abdellaoui, Directeur Délégué de CDG Capital, a déclaré le 30 décembre 2009, avoir acquis sur le marché de blocs, le 28 décembre 2009, 2.357.670 actions Banque Centrale Populaire (BCP), au cours unitaire de 250 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

Suite à cette transaction, le RCAR détient directement 5.546.240 actions Banque Centrale Populaire, soit 8,39% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation susmentionné, le RCAR n'exclut ni de poursuivre les achats ni de céder les actions BCP détenues. Les décisions seront prises en fonction de l'évolution du marché.

Contact CDVM :

Tél : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières